

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Communauté de Communes Buëch Dévoluy

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BUECH DEVOLUY

Séance du : 23 juin 2015

Convocation du : 15 juin 2015

Objet : **CULTURE**
 Convention avec FestiFaï

L'an deux mille quinze, le vingt trois juin à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni à Veynes, sous la présidence de Jean-Marie Bernard, Président.

Secrétaire de séance : Madame Bernadette Saudemont

Etaient présents : M. Lonni, M. Barthelemy, JM Bernard, B. Lapeyre, A. Laurens, T. Michel, M. Ricou-Charles, G. Lesbros, M. Mesclé, R. Frey, JM Gueyraud, F. Gascard, F. Galmiche, T. Gau, J. Revoux, JF Contoz, R. Moreau, F. Darini, J. Bourbousse, N. Ferrere, C. Aubert, M. Ventre, B. Saudemont, C. Marseille, M. Gaignaire, F. Gatounes

Excusés : Guy Jullien remplacé par Sandrine Osinga,
 Pierre Schiazza remplacé par Luc André
 Maurice Chautant a donné pouvoir à Jean-François Contoz
 Jean-Paul Artigues a donné pouvoir à René Moreau

Le Vice-Président chargé de la Culture, Monsieur Michel Mesclé, présente le dossier au conseil communautaire.

Le service culture de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy a créé une manifestation, le Veyn'Art, qui valorise le patrimoine ferroviaire du territoire, l'écomusée du cheminot veynois, les lignes de l'étoile de Veynes, ...

Veyn'Art c'est la circulation pendant plusieurs journées d'un train « caravelle » dont les passagers pourront découvrir les lignes ferroviaires, les paysages, ... et se divertir avec des séquences à bord du train.

Cette manifestation artistique et touristique est réalisée en partenariat avec l'association FestiFaï qui en est le prestataire artistique.

En 2015 celle-ci produira/ organisera des concerts, spectacles et animations.

La convention proposée à l'avis du conseil communautaire précise les engagements de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy et de l'association FestiFaï et les contreparties financières attendues, soit 14 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité les termes de la convention avec le FestiFaï, autorise le Président à la signer et le charge des formalités administratives correspondantes.

Votants = 30 dont 2 pouvoirs
Pour = 30
Contre = 0
Abstention = 0

Ainsi fait et délibéré à Veynes, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-240500199-20150623-De58_2015-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2015
Publication : 29/06/2015

Pour le Président
par délégation



Jean-Marie Bernard